COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 05 MARS 2020 VALANT PROCES VERBAL

Le conseil municipal s'est réuni le jeudi 05 MARS 2020, sous la présidence de M. Guy SALLIER, Maire.

Présents: Mmes: CHAMPETIER M., LAFFONT M., PEREIRA S.,

Messieurs: SALLIER G, JOUVE G. DETTORI G., MUSSO M., BONNET L., JEAN G.

Absents excusés: Madame BOUCLIER M.

Absents: VARIN A., VAUGARNY S., DUPUY V.

Procuration : Mme BOUCLIER a donné procuration à Mme CHAMPETIER M.

Le compte rendu de la séance du 06 Février 2020 a été approuvé par l'ensemble du Conseil Municipal

Secrétaire de séance : Monsieur MUSSO Marc

LECTURE DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DE COMPETENCES

<u>DECISION DU MAIRE N°2020-005</u>: Non application du droit de préemption sur les parcelles AD N°7 et 8 d'une superficie de 50 a 85 ca, parcelles situées 290 Rue Plan de Miel à Villars appartenant à Monsieur SALLIER Frédéric.

<u>DECISON DU MAIRE N° 2020-006</u>: Non application du droit de préemption sur la parcelle Al 432 d'une superficie de 473 m² située la Côte St Jaume lot 19 du lotissement le Saint Jaume à Villars 84, appartenant à la SARL BGI Immobilier représentée par Monsieur FILLIETTE Stanislas et Monsieur JOINEL Alban, domiciliés au 120 allée du Mistral ZA la Cigalière IV au Thor 84.

A l'ordre du jour

1°) vote des comptes administratifs 2019 de la ville

BUDGET GENERAL VILLE

En section de Fonctionnement :

Les **dépenses** de fonctionnement s'élèvent à 593.610,97 € Les **recettes** de fonctionnement s'élèvent à 731.474,41 €

L'excédent de fonctionnement reporté de 2017 est de 240.327,70 €

Le résultat de cette section est donc un excédent de 378.191,14 €

En section d'Investissement :

Les dépenses s'élèvent à 343.939,84 €.

Elles correspondent aux travaux suivants :

Travaux voirie : 21.168,00 €, Achat de matériel et mobilier pour 7.727,21 € Achat de terrains : 18.764,11€ Rénovation éclairage public : 6.000,00 € Travaux Mairie : 151.324,03 €, travaux logements sociaux : 74.806,57 € travaux de bâtiments :

14.545,68 €, Restauration petit patrimoine : 11.099,07 €, remboursement des emprunts (part capital) : 33.958,81 € Dépôts et cautionnements versés : 1.123,00 €, cession et licence :3.423,36€

Les recettes s'élèvent à 222.925,50 €.

Elles comprennent : les subventions d'investissement : 149.338,80 €

Les dotations : F.C.T.V.A. et T.L.E. 36.802,04 €

L'excédent de fonctionnement capitalisé : 29.415,70 €

Le reversement caution : 1.568,96€

Plus ou moins valus valeurs sur cession d'immobilisation : 5.800 €

L'excédent d'investissement reporté de 2019 est de 199.544,44 €

Le résultat de cette section est donc un excédent de 78.530,10 €

Les restes à réaliser en dépenses d'investissement s'élèvent à 269.309,67 € Les restes à réaliser en recettes d'investissement s'élèvent à 163.434,64 €

Le résultat de clôture de l'exercice 2019 est de 456.721,24€

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte Administratif 2019 de la ville.

2°) VOTE DU COMPTE DE GESTION 2019 POUR LA VILLE

Ce compte est conforme à nos écritures comptables

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2019 de la ville.

3°) AFFECTION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT 2019

BUDGET VILLE

Compte tenu des restes à réaliser 2019 qui sont :

Reste à réaliser en dépenses d'investissement : 269.309,67 euros

Reste à réaliser en recettes d'investissement : 163.434,64 euros

Vu les dépenses propres à couvrir : restes à réaliser de 269.309,67 euros et le capital des emprunts pour 2020 (39.000,00 euros) soit 308.309,67€

Vu les recettes propres : restes à réaliser de 163.434,64€ les ressources propres de 2020 29.000,00 € (FCTVA et TA), le résultat de clôture de la section d'investissement 78.530,10 € soit un total de 270.964,74€

Il en ressort donc un besoin de financement de 37.344,93 €

La section de fonctionnement étant excédentaire de **378.191,14 €.** Il est proposé d'affecter 37.344,93 € à la section d'investissement au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) et de conserver **340.846,21** € à la section de fonctionnement au compte 002(excédent antérieur reporté)

Vote du Conseil Municipal à l'unanimité

4°) MOTION DE SOUTIEN AL A FILIERE VIN ET EAUX-DE-VIE DE VIN

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'association nationale des élus de la vigne et du vin (Ventoux AOC). Cette association demande le soutien des communes afin que l'Etat reconnaisse la filière vin le statut de victime dans le conflit AIRBUS et en conséquence de mettre en place un mécanisme simple et efficace d'indemnisation des entreprises et exploitants de la filière vin touchées par les représailles américaines. Elle demande aussi que l'Etat fasse tout ce qui est en son pouvoir pour empêcher la catastrophe économique qui s'annonce et qui serait la conséquence de décisions nationales et notamment de maintenir la suspension provisoire de la taxe sur les services numériques (taxe GAFA), jusqu'à la conclusion d'un accord international.

A l'unanimité le conseil municipal décide de soutenir la filière vin et eaux de vie de vin

5) ACQUISITION DES PARCELLES SUR LA COLLINE DES BRUYERES DES CONORTS ANSELME

Monsieur le Maire explique qu'actuellement l'acquisition des parcelles appartenant au Consort Anselme est bloquée. Les aides solliciter au Conseil Départemental tombent le 13 mars 2019. Il faut donc solliciter à nouveau une demande de subvention pour ces acquisitions mais à hauteur de 80 % auprès du Conseil Départemental de Vaucluse. L'acquisition de ces parcelles s'élèvent à un montant de 25.215,64 €, ce montant est fixé sur la valeur indiquée par les domaines plus la valeur des bois définit dans l'indemnité compensatrice, pour une aide financière de 20.172,51 € Le Conseil par 9 voix pour et une abstention décide de solliciter le Conseil

Le Conseil par 9 voix pour et une abstention décide de solliciter le Conseil Départemental de Vaucluse pour une demande d'aide financière à hauteur de 80%, de solliciter le classement de ces parcelles en ENS et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant désigné à signer tous les documents nécessaires à cette acquisition et notamment les actes à intervenir

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30 minutes

Vu pour être affiché le 10 Hons 2020

Monsieur le Maire : Guy SALLIER Le secrétaire de séance : Marc MUSSO